



### Signature de la première Obligation Réelle Environnementale dans le Cantal !

*Mercredi 22 mars, le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne la première Obligation Réelle Environnementale du département du Cantal pour préserver environ 7 hectares de zones humides avec un couple de propriétaires privés.*

#### **L'Obligation Réelle Environnementale (ORE), un outil en faveur de l'environnement !**

L'ORE est un outil juridique simple et souple mis en œuvre en France depuis 2016 par la loi pour la reconquête de la biodiversité. Ce dispositif permet à un propriétaire volontaire d'attacher à ses parcelles des obligations environnementales, afin de contribuer à leur préservation. Il présente deux avantages majeurs :

- Sa durée, qui peut aller jusqu'à 99 ans ;
- Ses effets, puisque l'ORE est attachée aux parcelles (et non aux propriétaires) et se transmet donc aux futurs propriétaires en cas de vente ou de transmission.

L'ORE est ainsi un contrat signé devant notaire, liant le propriétaire et un cocontractant (collectivité publique, un établissement public ou une personne morale de droit privé agissant pour la protection de l'environnement), garant de la pertinence des actions mise en place.

#### **Le bois de la Condamine, un petit trésor de nature préserver sur le très long terme**

Le bois de la Condamine est une vaste zone humide boisée, constituée essentiellement d'Aulnaies marécageuses. Ce type d'habitat est reconnu comme étant d'intérêt communautaire. Dans le Cantal, ce site naturel est d'autant plus remarquable qu'il est peu fréquent dans la région et qu'il est situé en zone d'estive où les boisements sont devenus très rares. Il constitue un réservoir de biodiversité qui joue, par ailleurs, un rôle fondamental vis-à-vis de la ressource en eau. En effet, cette zone humide boisée rend de nombreux services en permettant, par sa simple présence, d'épurer les eaux, de les stocker mais aussi de limiter les impacts des crues et des sécheresses à l'aval : une vraie alliée dans un contexte de changement climatique de plus en plus accru !

Monsieur et Madame Michel, propriétaires de ce boisement, ont perçu le caractère remarquable du site et se sont donc engagés à le préserver sur le très long terme avec le soutien du CEN Auvergne. Ils signeront donc le 22 mars la première Obligation Réelle Environnementale (ORE) du département avec pour objectif de préserver la zone humide et de laisser évoluer librement le boisement pendant 99 ans !

#### **CONTACT PRESSE**

CEN Auvergne - Céline Chouzet  
Responsable communication  
Tél. 07 77 07 70 81 | Mail :  
[celine.chouzet@cen-auvergne.fr](mailto:celine.chouzet@cen-auvergne.fr)

#### **INVITATION POINT PRESSE**

Mercredi 22 mars à 14h30, RDV dans le hameau de la Condamine (Saint-Vincent-de-Salers) pour la présentation du projet. **Prévoir des bottes ou chaussures imperméables !**

Merci de confirmer votre présence auprès de Céline Chouzet avant le 21 mars ([celine.chouzet@cen-auvergne.fr](mailto:celine.chouzet@cen-auvergne.fr) / 07 77 07 70 81)